



**BISSONNETTE FORTIN GIROUX**  
Cabinet d'avocats

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE  
ORIGINAL PAR LA POSTE

Saint-Jérôme, le 22 octobre 2014

**Me Véronique Dubois**  
**Secrétaire**  
**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**  
800, Place Victoria, 2<sup>ième</sup> étage  
Bureau 255  
Montréal, Québec H4Z 1A2

**Objet : R-3879-2014 Phase 2 Plan d'approvisionnement 2015-2018**  
**Intentions de l'ACIG pour l'audience**  
**Notre référence : 3070-0351**

---

Chère consœur,

La présente fait suite à la lettre de la Régie du 15 octobre courant sollicitant les intentions des participants en vue de la planification de l'audience relativement au dossier mentionné en rubrique.

En reprenant les sujets dans le même ordre que celui indiqué dans la lettre de la Régie, nous confirmons comme suit les intentions de l'ACIG :

1. **Les moyens préliminaires qu'ils entendent soumettre, la nature de ces moyens et le temps estimé pour leur présentation, s'il en est :**

Aucun.

2. **Le temps requis pour l'adoption de la preuve écrite et la présentation des points importants de la preuve, le cas échéant :**

Environ 20 minutes.

3. **La liste et la qualification demandée de leurs témoins :**

Un seul panel composé de notre analyste, Pascal Cormier



**4. Le temps prévu pour contre interroger les témoins de Gaz Métro et des intervenants :**

30 minutes maximum pour les témoins de Gaz Métro. Nous ne prévoyons pas contre-interroger d'autres intervenants mais réservons toutefois notre droit de le faire selon la nature des présentations de chacun à l'audience, auquel cas la durée serait de 10 minutes maximum.

**5. Le temps prévu pour leur argumentation :**

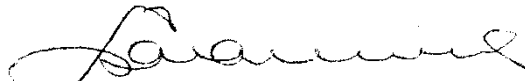
Environ de 45 minutes à 1,0 heure maximum.

**6. Tout autre commentaire utile à l'établissement du calendrier d'audience :**

Nous apprécierions bénéficier d'un délai raisonnable pour la préparation de notre argumentation finale.

Espérant le tout conforme, veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**BISSONNETTE FORTIN GIROUX**  
**CABINET D'AVOCATS, S.A.**



**GUY SARAULT**

GS/jk

c.c. : - Gaz Metro – a/s Me Vincent Regnault et Affaires réglementaires  
- ACIG – a/s Dr. Shahrzad Rahbar  
- ACIG – a/s Mrs. Darlene Prokop et Marie-Anne Lebeau  
- Monsieur Pascal Cormier

